

A la demande de Mme MARECHAL, un point concernant l'agression d'un collègue de Cognac, est rajouté à l'ordre du jour.

Mme Maréchal fait un rappel des faits :

Lundi 12/10/09 :

- agression d'un collègue de l'agence de cognac
- Attitude de la Directrice
  - o La fiche d'agression est remplie tardivement
  - o Refus de donner copie des documents afférents à l'agression à la secrétaire du CHSCT (uniquement l'autorisation de consultation des documents).
- Réunion mise en place avec la cellule psychologique sans prévenir le CHSCT des mesures prises.
- Manque de soutien de la Directrice au collègue agressé

Déclaration du SNU :

Cet événement pose le problème par rapport à la protection fonctionnelle dont à droit tout agent de Pôle Emploi.

Il déplore le manque d'information aux membres du CHSCT et demande à ce que le salarié soit informé de ses droits.

Il note que cet événement se déroule dans un contexte de désespérance des agents sur le plan psychologique et opérationnel.

Réponse de M. le Quéré : Il note les dysfonctionnements et annonce qu'un rappel sera fait auprès des Directeurs et Directeurs adjoints de sites concernant les mesures à prendre et les procédures à respecter lors des agressions.

Gilles Pilardeau nous informe sur les actions liées à la sécurité actuellement en cours pour sensibiliser la hiérarchie.

M. Le Quéré lui demande d'intervenir dans les 4 départements.

Mme Maréchal propose qu'un module de formation à la sécurité soit mis en place et démultiplié de façon obligatoire aux agents et à la hiérarchie.

### **1) Adoption des PV du 20/08 et du 14/09**

Les PV sont adoptés avec les modifications qui s'en suivent.

### **2) L'harmonisation des horaires**

L'ensemble des organisations syndicales appelle la négociation sur ces horaires.

Pour la Direction, il faut dissocier les horaires d'ouverture au public et les horaires des agents.

Pour FO ces deux points sont liés. Quid du dialogue social ?

Claude RAYMOND (pour FO) rappelle comment se sont mis en place les accords locaux dans l'ex-ANPE :

discussion sur chaque site en fonction du cadre national, décision des collectifs, validation des horaires par les CCPR, et enfin mise en œuvre des horaires.

Il ne comprend pas pourquoi cette fois ci il est impossible de négocier avant la mise en œuvre.

Le SNU interpelle la Direction sur les dérives que pourraient amener les horaires proposés (saucissonnages des horaires de travail...°

Mme Maréchal rappelle l'accord de l'ex-RAC spécifiant une planification maximum de 6h30 la journée pour les agents et réitère la déclaration de demande d'ouverture de négociation avant la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture au Public.

La majorité des IRP demande une négociation régionale sur ces accords et est prête à négocier.  
Mais pourquoi la Direction ferme t'elle la porte aux négos?.

Il y a une réelle inquiétude quand à l'organisation future sur les sites d'accueil.

A ce moment de la réunion le CHSCT ne donne pas d'avis. M. Le Quéré quitte provisoirement la réunion.

### **3) Rapport annuel CRHSCT ex-ANPE**

### **4) Pandémie grippale et présentation du plan de continuité des services**

Le Principe : maintenir la continuité des services

- Pour les postes clef de la Direction Régionale

La continuité des services sera définie courant novembre au niveau local.

### **5) Les nouveaux registres de sécurité**

Seront mis à disposition sur chaque site de Poitou-Charentes :

- Un registre de sécurité
- Un registre CHSCT

Ils seront mis en place avec le document unique fin 2009.

Cela se fera en relation avec l'assistante sociale pour accompagner les sites à la mise en place de ces registres.

En 2010 le service sécurité fera une visite par trimestre sur chaque site.

Le rapport Technologia a permis à M Morin de prendre conscience des problèmes de sécurité (NDLR : Il était temps). Il a décidé de créer un service spécifiquement sécurité qui sera étoffé en personnel.

### **6) Situation de Jaunay-Clan**

Le CHSCT demande ce qu'il en est de l'arrivée des agents de Buxerolles sur Jaunay-Clan. (manque de postes, bureaux aménagés à la va-vite, aucune norme respectée).

Réponse de M. Le Quéré : Dans l'état actuel des locaux, il n'est pas question d'y installer des agents de Buxerolles. Cela ne pourra se faire que dans le cadre des sites mixtes. Actuellement une piste sérieuse de relogement est en vue à l'extérieur.

Intervention de la CFTC :

Note l'exiguïté des locaux actuels pour 22 agents

- Pb de la cafétéria
- PB de la salle de réunion
- Pb de la salle d'accueil

Le CHSCT demande dans quels délais pourrait s'effectuer le relogement ? Pas de réponse précise de la Direction.

### **7) Mesure phonique de plate forme ATT à Angoulême**

Une mesure sera effectuée par la CRAM le 28/10 (norme afnor) sur

- Le confort phonique
- L'isolation phonique
- L'ergonomie des postes

Mme Maréchal représentera le CHSCT.

### **8) La DT 16**

Pas de modification prévue pour la DT, en attente de la mise en place des sites mixtes.

### **9) La plate forme de traitement centralisé de la formation (TCF)**

La Direction nous informe que cette expérimentation se déroule jusque fin janvier et qu'un point sera fait en janvier.

Claude Raymond (pour FO) reformule la déclaration de la Direction sur la durée de l'expérimentation et demande qu'un bilan soit dressé avant toute reconduction éventuelle. Il rappelle que lors du CE d'Août il avait été demandé que soient clarifiés les circuits formation (entre Pôle Emploi et Conseil Régional) et qu'un véritable appui au réseau soit mis en place.

Pour FO la mise en place de cette plate forme ne répond pas du tout à cette demande (CDD formés à la va-vite). Elle concoure à enlever encore une fois une partie de leur cœur de métier aux agents et on peut se poser la question dans ce contexte de l'avenir de nos métiers.

La CFTC intervient sur le fait que ce dispositif est source d'agressivité en cas de refus.

Le SNU demande que l'on arrête la mise en place de plates formes en tout genre et se pose la question que l'existence de ces plateformes ne soit pas le préalable à des plans sociaux.

M. Le Quéré demande que le réseau fasse remonter les dysfonctionnements et les problèmes.

### **10) Les badgeuses**

Réponse de la Direction Générale : Une demande a été faite au service informatique pour étudier la possibilité d'installer des badgeuses sur chaque site de Pôle Emploi.

### **11) Validation des produits de nettoyage**

Gilles Pilardeau nous informe sur la liste des produits de qualité environnementale (Label Écologique Européen) qui devront être mis en places sur les sites.

Le SNU alerte sur la situation sanitaire de Jonzac (saleté, problème de chauffage....)

### **12) Site de Ruffec**

Il est recherché une piste de relogement pour le site de Ruffec. Une solution est envisagée : construire un nouveau site par l'entremise d'une société type SEMIS...

### **13) Le retrait des moquettes**

Une réunion est prévue bientôt, avec l'UNEDIC (propriétaire des locaux ex-rac) pour planifier le retrait des moquettes.

### **14) Expertise sur les sites mixtes**

En attente du rapport définitif, une première analyse a été effectuée par la Direction.

3 thèmes principaux ressortent de cette analyse.

- 1) La nécessité d'une information et d'une clarification au niveau des agents et des IRP (dans le cadre de l'information/consultation).

FO rappelle qu'elle ne souhaite pas être mise devant le fait accompli à chaque fois :

La Direction s'engage à donner les informations suivantes rapidement vraisemblablement pour le prochain CHSCT du 19 Novembre.

- a. Une vue d'ensemble du déploiement (projets immobiliers)
- b. La mise en place de fiches individuelles sur chaque site
- c. La clarification de la notion de conseiller personnel
- d. La clarification sur la constitution des équipes mixtes

2) La sécurité, la santé au travail :

Avec la création d'un service sécurité, santé, prévention directement rattaché au Directeur Régional. Ce service devient indépendant du service logistique immobilier qui reste rattaché au Directeur Administratif.

3) Les risques psycho-sociaux :

- a. Le comité de pilotage mis en place va reprendre les éléments de réflexion du rapport en liaison avec la CRAM et l'INRS (prochaine réunion le 6/11). Il devra dégager des priorités en matière de prévention des risques psycho-sociaux.
- b. Une action nationale va être mise en place :  
un questionnaire sera envoyé à tous les agents à compter du 05/11, il y aura une restitution des résultats tant au niveau national qu'au niveau régional.

4) L'immobilier, les conditions de travail.

La Direction annonce que les éléments du rapport de Technologia seront pris en compte dans le cadre du déploiement des sites mixtes. Que ce soit pour l'adaptation des locaux actuellement en service ou dans le cas de déménagements.

FO prend acte que l'expertise sur le déploiement des sites mixtes n'aura pas servi à rien et se félicite que la Direction ait l'intention de prendre en compte les recommandations des experts de Technologia.

Intervention du SNU : On passe de 50 sites à 25 sites, on peut se poser la question sur la réduction du personnel et de la proximité pour les demandeurs d'emploi.

On peut déplorer le retour à de grosses structures alors que nous allions vers davantage de petites structures de proximité.

### **15) L'harmonisation des horaires**

Après en avoir référé à M. Morin, M. Le Quéré nous communique sa réponse :

- M. Morin n'a pas de mandat pour négocier en région.
- Il y aura une négociation nationale qui devrait donner un cadrage pour les négociations régionales.
- En attendant le Directeur Régional rédigera unilatéralement une note de service pour couper court aux éventuelles dérives !.

-

M. Le Quéré demande officiellement l'avis du CHSCT.

- FO le SNU et la CFTC ne donnent pas d'avis pour absence d'information sur les nouvelles conditions de travail des agents.
- La CFDT et la CGC-CFE s'abstiennent !!

**Prochaine réunion le jeudi 19 novembre 2009.**